

29 nov 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 29 novembre 2002](#)

## Vente de bâtiments et de terrains de l'Etat

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a donné son accord sur la continuation de la procédure de vente, en 2002, de bâtiments et terrains de l'Etat gérés par la Régie des bâtiments et par la SA SOPIMA

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a donné son accord sur la continuation de la procédure de vente, en 2002, de bâtiments et terrains de l'Etat gérés par la Régie des bâtiments et par la SA SOPIMA

Pour rappel, le 9 octobre 2001, le Conseil des Ministres a décidé que la vente de bâtiments publics et/ou de terrains, pourraient générer, en 2002, un apport net de 205 millions d'euros pour le trésor public. La vente des terrains de BIAC a déjà rapporté cette année 198 millions d'euros, de telle façon qu'il reste encore 266 millions d'euros à réaliser dans un second volet de ventes. Un première volet porte sur les immeubles suivants : - Immeuble Place Quetelet, 7 à 1210 Bruxelles- Immeuble Rue de la Loi, 9 à 1000 Bruxelles - Immeubles Rue de la Loi 61,63,65 (Rue de Lalaing 10à12à14) à1040 Bruxelles- Immeuble Rue du Trône 62 à 1050 Bruxelles - Immeuble Rue Guillaume le Taciturne, 34 à 1000 Bruxelles - Immeuble Sint-Lievenslaan 23 à 9000 Gand (AC Ter Plaeten)- Immeuble Graslei 14 à 9000 Gand - Immeuble Place Albert 1er à 6000 Charleroi (Tour Albert)- Immeuble Dagoberstraat 22 à 3000 Louvain - Immeuble Bondgenotenlaan 54 à 3000 Louvain - Immeuble Blijde Inkomststraat 20 à 3000 Louvain- Immeuble Britselei 64-66 à 2000 Anvers - Une partie indivise d'un immeuble Koningin Elisabethlei 24 à 2000 Anvers (Provinciaal Gouvernementshotel) - Immeuble Schermersstraat 42 à 2000 Anvers - Complexe d'immeubles du Centre Administratif de Bruxelles - Immeuble Rue de la Régence 52-54 à Bruxelles - Immeuble TOCOPRO avenue Louise 233-55 à Bruxelles- Immeuble AMCA Italiëlei 4 à Anvers. Un deuxième volet porte sur les immeubles suivants:- Bruxelles - quai de Willebroek, 35/37 - Place des Armateurs 2- Liège - Boulevard d'Avroy, 288/292- Liège - Boulevard de la Sauvenière, 73/75- Verviers - Rue De Dison, 134- Arlon - Place Des Fusillés- Chimay - Place Léopold, 12- Mons, Rue des Trois Boudins, 1 - Rue des Arbalestriers, 25- Moucron - Rue de la Station, 145- Lessen - Rue Tramasure, 12- Boom, Jozef Van Cleemputplein, 7- Veurne - Peter Benoîtlaan, 2/4- Brugge - Gustave Vincke Dujardinstraat, 4- Oostende - Natiënkaai, 9 La publicité pour ces procédures est parue dans des journaux, des périodiques et au Moniteur. Les dossiers de vente ont été préparés et achetés par les intéressés. Les offres pour un certain nombre d'immeubles ont déjà été reçues Elles sont examinées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe